

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DE LORRAINE, l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. SELIM ZOUACHE, né le 17 septembre 2001 à THIONVILLE (057) en vue de son inscription à la LICENCE PROFESSIONNELLE ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Développeur web et mobile pour le commerce électronique,

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE** de Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web
mention assez bien

est délivré à **M. SELIM ZOUACHE**

au titre de l'année universitaire 2021-2022
et confère le **grade de licence**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 16 décembre 2022

Le titulaire



La Présidente



N° **UNIVLOR 16936010**

/2022202115415

Hélène BOULANGER

*Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités*




Richard LAGANIER